

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.10.2023

Numéro de version 1

Révision: 19.10.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Sodium iodate
- **Code du produit:** 9991690
- **No CAS:**
7681-55-2
- **Numéro CE:**
231-672-5
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Produits chimiques pour laboratoires
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
CONATEX SARL
7 rue Poincaré - Bât.B
57200 Sarreguemines - France
Téléphone: +33 (0)3 68 78 13 56
Fax: +33 (0)3 68 78 13 57
Adresse e-mail: info@conatex.fr
- **Service chargé des renseignements:** Département de la sécurité des produits
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
France : Numéro d'appel I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 ou 112 (24/24h)
Belgique, Luxembourg, Suisse: 112 (24/24h)
Pour des renseignements techniques, pendant les horaires d'ouverture : +33 (0)3 68 78 13 56

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS03 flamme au-dessus d'un cercle

Ox. Sol. 2 H272 Peut aggraver un incendie; comburant.



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- **Indications complémentaires:** Réservé aux utilisateurs professionnels.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.10.2023

Numéro de version 1

Révision: 19.10.2023

Nom du produit: **Sodium iodate**

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger



GHS03 GHS07 GHS08

· Mention d'avertissement Danger

· Mentions de danger

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P220 Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

· 2.3 Autres dangers

Les produits chimiques présentent en principe des risques particuliers. Ils ne doivent donc être manipulés qu'avec le soin nécessaire par un personnel formé à cet effet.

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT**: Non applicable.

· **vPvB**: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.1 Substances

· No CAS Désignation

7681-55-2 Iodate sodique

· Code(s) d'identification

· Numéro CE: 231-672-5

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Consulter un médecin en cas d'apparition de troubles ou de doute.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Enlever les lentilles de contact.

Consulter un médecin en cas d'apparition de troubles ou de doute.

· Après ingestion:

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Consulter immédiatement un médecin.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.10.2023

Numéro de version 1

Révision: 19.10.2023

Nom du produit: Sodium iodate

(suite de la page 2)

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
 - Réactions allergiques
 - Troubles asthmatiques
 - Troubles gastro-intestinaux
 - Nausées
 - Vomissements
 - Collapsus circulatoire
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
 - Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
 - Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
 - Eau pulvérisée, mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO₂)
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Eau en jet plein
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
 - Non inflammable.
 - Propriétés comburantes.
- **5.3 Conseils aux pompiers** Combattre l'incendie avec les précautions d'usage à une distance raisonnable.
- **Équipement spécial de sécurité:**
 - Ne séjourner dans la zone de danger qu'avec un appareil respiratoire autonome.
- **Autres indications** Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 - Éviter la formation de poussière.
 - Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
 - Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
 - Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
 - Recueillir par moyen mécanique.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
 - Produits de combustion dangereux : voir section 5.
 - Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
 - Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
 - Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
 - Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
 - Éviter la formation de poussière.
 - Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
 - Protéger de l'exposition à la lumière.
 - Conserver dans un endroit sec.
 - Tenir le récipient hermétiquement fermé.
 - **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.10.2023

Numéro de version 1

Révision: 19.10.2023

Nom du produit: Sodium iodate

(suite de la page 3)

- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.
- **Température de stockage recommandée:** Aucune information n'est disponible.
- **Classe de stockage:** 5.1 B
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
Ne contient pas de substances présentant des valeurs limites d'exposition professionnelle.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:** Néant
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
- **Protection respiratoire:** Protection respiratoire nécessaire en cas de présence de poussières.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux/du visage** Pas nécessaire.
- **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**
Empêcher la pénétration dans les égouts ou dans les eaux de surface et souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **État physique** Solide
- **Couleur:** Non déterminé.
- **Odeur:** Caractéristique
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** Non déterminé.
- **Inflammabilité** La substance n'est pas inflammable.
- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**
- **Inférieure:** non applicable
- **Supérieure:** non applicable
- **Point d'éclair** Non applicable.
- **Température d'auto-inflammation** Aucune information disponible.
- **Température de décomposition:** Non déterminé
- **pH (50 g/l) à 25 °C** 5-8
- **Viscosité:**
- **Viscosité cinématique** Non applicable.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.10.2023

Numéro de version 1

Révision: 19.10.2023

Nom du produit: Sodium iodate

(suite de la page 4)

· Dynamique:	Non applicable.
· Solubilité	
· l'eau:	Insoluble
	Non déterminé.
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non applicable.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	4,28 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non applicable.
· Caractéristiques des particules	
	Voir point 3.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Solide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Aucune information disponible.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en substances solides:	100,0 %
· Masse moléculaire	197,89 g/mol
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité Favorise l'incendie**
 - **10.2 Stabilité chimique**
 - **Décomposition thermique/conditions à éviter: Lumière**
 - **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
- Réaction violente avec :
- Liquides inflammables
 - Peroxyde d'hydrogène
 - Poudre de métal
 - Soufre

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.10.2023

Numéro de version 1

Révision: 19.10.2023

Nom du produit: Sodium iodate

(suite de la page 5)

Métaux alcalins

Phosphore

=> risque d'explosion

· **10.4 Conditions à éviter**

Exposition à l'humidité.

Exposition directe à la lumière.

La décomposition se produit à partir de températures de :

>560°C

· **10.5 Matières incompatibles:**

Aluminium

Cuivre

Poudre de métal

· **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

· **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Indications toxicologiques complémentaires:** -

· **Sensibilisation** Aucune information disponible.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

la substance n'est pas comprise

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité** Aucune information disponible.

· **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes** Danger pour l'eau potable.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.10.2023

Numéro de version 1

Révision: 19.10.2023

Nom du produit: Sodium iodate

(suite de la page 6)

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Ce produit et son récipient doivent être éliminés comme des déchets dangereux. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. à l'endroit indiqué.

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· **ADR, IMDG, IATA** UN1479

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR** 1479 SOLIDE COMBURANT, N.S.A. (Iodate sodique)
 · **IMDG, IATA** OXIDIZING SOLID, N.O.S. (Sodium iodate)

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR, IMDG, IATA**



· **Classe** 5.1 Matières comburantes.

· **Étiquette** 5.1

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA** II

· **14.5 Dangers pour l'environnement** Non applicable.

· **14.6 Précautions particulières à prendre par**

l'utilisateur Attention: Matières comburantes.

· **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):** 50

· **No EMS:** F-A,S-Q

· **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:**

· **ADR**

· **Quantités limitées (LQ)** 1 kg

· **Quantités exceptées (EQ)** Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500

g

· **Catégorie de transport**

2

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.10.2023

Numéro de version 1

Révision: 19.10.2023

Nom du produit: Sodium iodate

(suite de la page 7)

· Code de restriction en tunnels	E
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1479 SOLIDE COMBURANT, N.S.A. (IODATE SODIQUE), 5.1, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- Catégorie SEVESO P8 LIQUIDES ET SOLIDES COMBURANTS
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
la substance n'est pas comprise
- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
la substance n'est pas comprise
- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT
la substance n'est pas comprise
- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
la substance n'est pas comprise
- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
la substance n'est pas comprise
- Prescriptions nationales:
- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57
Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes selon le règlement REACH CE n° 1907/2006, art.57, au-delà de la limite légale de concentration de > 0,1%(W/W).
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Service établissant la fiche technique: Produktionsleitung (ORG Laborchemie GmbH)
- Contact: Frau Rösing (ORG Laborchemie GmbH)
- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 SVHC: Substances of Very High Concern
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Ox. Sol. 2: Matières solides comburantes – Catégorie 2
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1